



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

**215** P  NP  **DM66**  
Projet de prolongement de l'autoroute 25  
entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-  
Bourassa

Laval-Montréal

6211-06-080

## **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

### **Projet de construction du Pont de la 25**

**Nos préoccupations face à la procédure du BAPE  
et au projet virtuel**

**Lettre déposée en guise de mémoire  
présentée par le Comité ZIP Jacques-Cartier**

**Mai 2005**



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

Montréal, le 27 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre du développement durable, Environnement, Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet : Audiences du BAPE sur le projet de l'autoroute 25**

---

Monsieur le Ministre,

Le Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier (ZIP), est très préoccupé par le déroulement actuel des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, concernant le projet de prolongation de l'autoroute 25 jusque sur l'île Jésus.

D'une part, à notre avis, la procédure du BAPE telle qu'actuellement appliquée ne nous apparaît pas respecter l'esprit de la loi ni la mission impartie au BAPE. En effet, il nous semble évident que la mission «*d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable<sup>1</sup>*», ne peut être respectée, puisque non applicable, en l'absence de la firme qui sera partie prenante dans ce projet. Rappelons que, suivant l'information fournie au site Internet du BAPE, l'implication du secteur privé dans ce projet sera de la plus haute importance puisqu'il devrait «*assurer la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien ainsi qu'une partie du financement du tronçon d'autoroute ajouté, qui serait à péage<sup>2</sup>*».

Cet acteur est donc incontournable pour la réalisation du projet tel qu'actuellement proposé par le Ministère des transports du Québec. Son absence dans le processus d'audiences publiques rend à toutes fins inapplicable le mandat du BAPE.

À notre avis, trop de questions demeureront sans réponse, notamment sur les potentielles perturbations des milieux humides et de l'écosystème. Nous nous questionnons sur l'avenir d'un des derniers ruisseaux de l'est de Montréal, le ruisseau Demontigny ; de l'impact sur une importante frayère de l'esturgeon jaune dans la région de Montréal; sur

l'avenir de l'aire de nidification de la sauvagine et de l'aire d'alimentation du grand héron ; sur la modification du paysage urbain sur l'île de Montréal et du paysage rural sur l'île Jésus, pour ne nommer que celles-là.

L'étude d'impact actuelle et les mesures d'atténuation déjà annoncées pour ce projet ne calment en rien nos préoccupations puisque ce projet n'est actuellement, à toute fin pratique, que virtuel. Dans ce contexte, les audiences qui ont débuté ne pourront pas porter sur les éléments précis de la construction de ce tronçon d'autoroute, puisque ces derniers ne sont pas encore connus.

La Communauté métropolitaine de Montréal est la région la plus densément peuplée et la plus industrialisée du Québec : les écosystèmes de la région ont subi et subissent encore d'énormes pressions. En ce sens, tout projet de développement se doit d'être examiné attentivement, afin d'en minimiser les impacts sur ces écosystèmes.

Compte tenu des circonstances dans lesquelles se déroulent actuellement les audiences du BAPE, nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de reporter ces audiences jusqu'à ce que soit connus l'ensemble des détails concernant la réalisation et l'exploitation de ce tronçon d'autoroute, ainsi que l'étude d'impact qui résultera de ce projet concret.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments distingués.

Marc Garon  
Président du conseil d'administration  
Comité ZIP Jacques-Cartier

1. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/>
2. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute25/communiqués/28-04-05-auto-25.htm>